



Invalidite suite accident du Travail

Par **Bethy**, le **12/02/2013 à 19:22**

Bonjour, rnJ'ai eu un accident du travail le 13 avril 2011.rnA ce jour je suis passé devant le conseil des prud'hommes car mon employeur refuse de reconnaître mon accident du travail malgré le certificat d'inaptitude fait par le médecin du travail ainsi que la notification de prise en charge de la CPAM. rnLe motif est que le médecin de la CPAM ma mise en invalidité 2 ème catégorie et qu'il ma mis en maladie invalidante car il m'avait expliqué que l'on ne pouvait pas lincensier une personne en accident? rnPour lui je ne pouvais pas rester en AT donc il lui fallait passer par la mise en invalidité !!!rnJ'ai a ce jour toujours de gros problème de dos avec sciatalgie et cruralgie à droite ...rnJ'ai subi 4 artro-infiltrations au niveaux des lombaires basses L2 I3 I4 I5 PLUS NERF CRURALE ET SCIATIQUE.rnJe suis depuis juin 2011 sous skénan à 60 mg par jour (morphinique) Sans compter l'ixprim et les dafalgan que je rajoute lorque je souffre de trop ...j'ai une ceinture lombaire pour la voiture ou le ménage chez moi :-
(rnJ'attends de savoir quels sont mes droits ! Suis-je toujours considéré comme accident du travail ou non ? rnQuels sont mes recours ? rnMerci de m'aider à comprendre ou sont mes droits !rnCordialement à vous.